



DÉBAT
PUBLIC

CAHIER D'ACTEUR

LA MER EN DÉBAT

20.11.2023
26.04.2024

N°XXI MOIS ANNÉE

National | Normandie – Hauts-de-France | Nouvelle-Aquitaine | Méditerranée | Bretagne – Pays de la Loire



Association Vendéenne
des Elus du Littoral

L'association de l'AVEL est née en 1989 pour défendre et promouvoir les intérêts des collectivités littorales vendéennes, protéger leur patrimoine, leur environnement terrestre et maritime tout en favorisant leur développement. Organisée en réseau actif, elle assure une veille stratégique et un rôle représentatif auprès des institutions. Tous les ans désormais, l'AVEL organise un congrès annuel et propose aux Élus et au Grand Public des interventions sur les défis à relever pour notre littoral vendéen. Son objectif : participer à toutes les réflexions possibles menées sur ces sujets, fédérer et accompagner tous les acteurs scientifiques, politiques et économiques de notre territoire.

Contact :

Association vendéenne des élus du littoral

La Jarrie · 4, rue des Sables
85340 Les Sables d'Olonne

85.avel@gmail.com · 07.89.07.29.68

Le point de vue de l'Association vendéenne des élus du littoral sur le débat public sur la planification maritime et l'éolien en mer

EN BREF. Escalade de la Commission nationale de débat public aux Sables d'Olonne le 26 février 2024.

A l'occasion du débat accueilli sur le littoral vendéen, Monsieur Yannick Moreau, maire des Sables d'Olonne, président de l'A.N.E.L. et de l'A.V.E.L. a eu l'occasion de rappeler la position des élus du littoral sablais, vendéen, et national sur la planification maritime et l'éolien en mer. L'océan constitue le Bien commun de notre humanité. La mer c'est notre histoire, notre présent et notre avenir.

LA commission nationale du débat public CNDP

Débat public La Mer en débat
244 Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris
mer-en-debat@debat-cndp.fr
www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat/



Un débat pour quoi faire ? Un débat pour faire quoi ?

Nous vivons dans un pays qui a longtemps tourné le dos à la mer et commençons maintenant à regarder la mer comme un océan d'opportunités.

Le mérite de ce débat, c'est de pouvoir, pour une fois, aborder dans une approche globale les règles appelées à régir les activités sur l'espace maritime français au large de nos côtes, afin d'écrire en concertation la feuille de route des documents stratégiques de façades, en écoutant ceux et celles qui connaissent le mieux leur territoire, ceux qui vivent sur le littoral, y travaillent, ceux qui aiment ce littoral et souhaitent le transmettre à leurs enfants.

Tout d'abord l'enjeu est de taille, l'actualité sur l'avenir de la mer, des activités maritimes du littoral est brûlante voire même inflammable : pêche, gestion du trait de côte, planification de l'éolien en mer etc. Tous ces enjeux qui se conjuguent, pour ne pas dire se télescopent, méritent d'être examinés en détail, d'être débattus.

La France a conclu un pacte millénaire avec la mer qui repose sur des responsabilités collectives :

- **La première responsabilité est de valoriser la mer et d'en faire un atout.**

C'est comme cela que sont nées les villes littorales : de la générosité de la mer.

Si le Président de la République a posé des objectifs pour le développement de l'éolien en mer : 40, 45 gigawatts à l'horizon 2050, il a aussi clairement évoqué les champs du possible qu'offrirait l'hydrolien.

C'est la raison pour laquelle il est également important d'explorer les autres sources d'énergie décarbonées possibles, comme par exemple la thalassothermie que nous allons développer aux Sables d'Olonne pour chauffer les équipements publics.

- **La deuxième responsabilité c'est naturellement la protection :**

- Protection de l'**océan**, un environnement particulièrement sensible qui souffre des abus que nous commettons tous collectivement et parfois individuellement.



- Protection du **paysage**, et c'est le point central que défendent **les élus du littoral en Vendée et de l'ensemble des façades maritimes en France, en Corse et en OutreMer.**

En effet, la France littorale fait vivre 8 millions d'habitants, attachés à un art de vivre qui s'est développé avec le temps et qui repose aussi sur un cadre de vie et sur des paysages.

Tout est une question d'équilibre :

Il ne faut jamais sacrifier une activité économique contre une activité énergétique. Jamais une activité en mer contre une activité à terre et inversement.

Si le gouvernement avait voulu être transparent, il aurait versé au débat les cartes des futurs projets éoliens au large de l'Atlantique bien avant la réunion publique aux Sables d'Olonne du 26 février. Pourquoi l'Etat a-t-il souhaité cacher ses projets d'implantations ?

Sur la question des nouveau(x) parc(s) éolien(s) au large de la côte vendéenne, la position des élus vendéens est claire, nette et précise :

Nous contribuons déjà à l'effort de production d'énergie renouvelable avec le parc des deux îles et ne voulons pas d'un nouveau parc éolien posé devant notre littoral.

Que d'autres départements qui n'ont pas encore de parc en mer fasse le même effort. Seul le modèle de l'éolien flottant, très au large des côtes, invisible du littoral et ne perturbant pas l'activité de nos marins pêcheurs déjà éprouvés par les multiples contraintes réglementaires en vigueur pourrait être envisagé après 2050.

Ils étaient venus nombreux ce 26 février 2024 pour débattre et se renseigner : élus régionaux, départementaux et sablais, grand public, citoyens engagés dans des associations environnementales, plaisanciers et fonctionnaires d'Etat, acteurs du maritime, pêcheurs etc. Monsieur José Jouneau, président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire, a notamment tenu à rappeler la réalité très concrète du métier et de ses secteurs de navigation, remis en cause par la segmentation artificielle et administrative d'un fonctionnement par « façade », ce dernier ne correspondant absolument pas à la réalité maritime du Golf de Gascogne.

Éoliennes flottantes loin des côtes, pour la ministre écossaise de l'énergie c'est possible et c'est DEMAIN !

Au terme d'un bref séjour en Ecosse, la délégation d'élus vendéens de l'A.V.E.L. qui m'accompagnait - Alain Lebœuf, président de la Vendée et François Blanchet, maire de Saint Gilles Croix de Vie – est revenue en France avec une conviction : l'éolien flottant loin des côtes, c'est tout autant une question de technologie que de volonté. Nous avons rencontré Madame Màiri Mc Allan, ministre de l'énergie, et avons été frappés par la détermination du gouvernement de l'Écosse à déployer plus de 17 Gigawatts d'éolien flottant souvent à plus de 50 km des côtes, et ce, pour 2032.

C'est en tous cas les termes de l'appel d'offres « Scotwind » lancé et attribué en 2022, et par conséquent l'engagement contractuel et financier des 13 groupements d'industriels éoliens lauréats.



L'approche écossaise est donc beaucoup plus volontariste et entreprenante que celle de la France qui n'envisage le déploiement d'éolien flottant loin des côtes qu'à l'horizon 2050, vingt ans après la stratégie et les contrats en vigueur dans le pays de la ministre Mc Allan.

Nous revenons donc convaincus que la volonté d'un gouvernement et des acteurs publics et privés de l'énergie peut permettre et à notre pays de relever le défi de production énergétique offshore (aussi bien éolienne qu'hydrolienne où l'Écosse est là encore en avance), et aux habitants et professionnels de nos littoraux de protéger les activités et les paysages qui font de la France littorale ce qu'elle est aujourd'hui : un espace vivant, valorisé et préservé.

Les générations futures attendent aussi bien de nous la souveraineté énergétique et la maîtrise de leur destin que la transmission de paysages et d'activités économiques littoraux et préservées.

En Écosse, en France, des volontés et des solutions existent pour concilier souveraineté énergétique et préservation de nos secteurs et paysages stratégiques.



Les élus vendéens sont déterminés à repousser tout nouveau projet d'éolien posé près des côtes (a fortiori lorsque certains imaginent les planter à **15 kilomètres** devant les ports de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et des Sables d'Olonne), et à œuvrer pour une souveraineté énergétique nationale respectueuse des marins, des littoraux et de leurs paysages.

CONCLUSION

Nous demandons davantage de transparence du maître d'ouvrage, afin d'éviter d'avoir à soulever un nouveau débat, à peine celui-ci achevé.

En ce sens l'Association vendéenne des élus du littoral a souhaité organiser son congrès annuel sur le thème :
« **La Vendée littorale face aux éoliennes ?** »

Dans le cadre du débat sur la planification maritime et le développement de l'éolien en Mer ; élus du littoral vendéen, pêcheurs, acteurs du secteur maritime, grand public, tous ont été invités à participer à cet après-midi d'étude, le jeudi 18 avril 2024.

Or, ce grand débat organisé par L'A.V.E.L. le 18 avril a porté ses fruits. En effet, au nom du ministre de l'énergie, Madame Hermine Durand a tenté de rassurer les élus vendéens et le public en déclarant 3 choses importantes pour l'avenir :

- 1- Aucune décision n'est encore prise sur le positionnement des futurs parcs éoliens en mer.
- 2- Elle a également souligné que : " évidemment on ne va pas mettre le futur parc vendéen à 15km des côtes ".
- 3- Enfin, elle a précisé que " la France espère bien devenir le leader mondial de l'éolien flottant ". Une technologie d'avenir qui permet d'envisager des éoliennes éloignées et invisibles des côtes.

Engagés pour préserver la vitalité et la beauté de la Vendée du bord de mer, les élus du littoral vendéen veilleront à ce que ces engagements soient tenus et que la voix des élus, des marins-pêcheurs et des amoureux des paysages littoraux vendéens soit écoutée et respectée.

